



N° 1873-2014/ARR/DJA/SRA

Date du : 30/10/2014

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Projet d'arrêté

Suite à sa nomination en qualité de secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire, madame Mireille MUNKEL reçoit délégation permanente à l'effet de signer, au nom du président de l'assemblée de la province Sud, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et documents se rapportant aux missions dévolues à la direction de l'équipement, à la direction du foncier et de l'aménagement et à la direction du logement ou relatifs au pilotage.

Madame MUNKEL reçoit aussi délégation pour certifier le caractère exécutoire des délibérations de l'assemblée de la province Sud, de son Bureau et des autres actes soumis à cette formalité, préparés dans les domaines de compétences des directions mentionnées ci-dessus.

La délibération n° 23-2014/APS du 17 octobre 2014 a modifié l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général de la province Sud et a créé l'inspection générale de la province Sud. Monsieur Vincent GISLARD, est nommé inspecteur général de la province Sud, par intérim. A ce titre, il reçoit délégation permanente, à l'effet de signer, au nom du président de l'assemblée de la province Sud, tout document et correspondance relatifs au champs d'attribution de l'inspection générale de la province Sud, toute décision concernant la gestion du personnel de la cellule de contrôle, les ordres de service en Nouvelle-Calédonie des agents placés sous son autorité, les conventions de stages dans la cellule de personnes extérieures au service et suivant leur formation en Nouvelle-Calédonie, la notification des actes préparés par la cellule.

Monsieur GISLARD reçoit également délégation pour certifier le caractère exécutoire des actes émis par la cellule de contrôle de gestion, à l'exception des délibérations de l'assemblée de la province Sud.

Monsieur Quentin SESMAT, suite à sa nomination en qualité de chef de service adjoint des affaires juridiques et de la réglementation, par intérim, à la direction juridique et d'administration générale, reçoit délégation de signature afin de signer tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service en cas d'absence et d'empêchement de monsieur Stéphane PERRAUD, chef du service.

En outre, madame Maud PEIRANO est nommée directrice du foncier et de l'aménagement.

Le champ de délégation de signature accordée à madame Maud PEIRANO est le même que celui accordé au directeur adjoint.

L'article 29 de l'arrêté du 16 mai 2014 relatif à la délégation de signature accordée à la directrice de l'équipement, madame MUNKEL, doit être modifié, monsieur Jean-Pierre BREYMAND est nommé directeur de l'équipement, par intérim.

Enfin monsieur Sébastien Robert ayant été nommé chef de service adjoint des constructions publiques, en titre, l'alinéa 17 de l'article 30 doit être modifié en conséquence.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.